

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 juin 2006
(convocation du 27 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Juin Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. NEUVILLE Michel
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BREILLAT Jacques
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUPRAT Christophe
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick
M. CORDOBA Aimé à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme. DARCHE Michelle à Mme. FAYET Véronique

Mme. DELAUNAY Michèle à M. JAULT Daniel
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FEUGAS Jean-Claude à M. BROQUA Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. QUERON Robert
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. JUNCA Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. LOTHAIRE Pierre à M. LABARDIN Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
M. PONS Henri à M. MANGON Jacques
Mme. PUJO Colette à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry
Mme. RAFFARD Florence à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Présentation du rapport d'activités "Transport public" - Année 2005

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

I – LE RESEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN TBC

La Communauté urbaine de Bordeaux compétente en matière de transports urbains, a délégué par voie contractuelle, la gestion de son réseau communautaire de transports en commun à la société Connex Bordeaux, dans le cadre d'une convention de délégation de service public depuis le 1^{er} janvier 2001. Cette convention est conclue pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2008.

A – Les faits marquants

 L'exploitation

L'offre effective, mise en œuvre sur l'ensemble du réseau TBC est de 24 720 668 km parcourus par les autobus et les rames, soit une progression de + 4,71% en comparaison de 2004.

Cette offre kilométrique se décline de la manière suivante : le réseau de bus avec 22 451 172 km (dont 2 999 020 pour le réseau affrété), le réseau tramway recense 2 248 647 km et enfin les dessertes spécifiques et temporaires avec 20 849km.

Ainsi l'offre kilométrique, pour 2005 est de 37,45 km par habitant.

Pour permettre le déplacement des usagers et parcourir l'ensemble des itinéraires, l'exploitant Connex Bordeaux dispose de 508 véhicules avec une moyenne d'âge du parc de bus de 8,77 ans.

Parallèlement et afin d'accéder au réseau TBC, des aires de stationnement sont réservées aux véhicules des clients du réseau communautaire. Au nombre de sept pour 2 497 places, les parcs relais ont accueilli en 2005, 947 127 voyageurs pour un total de 591 985 véhicules.

Ainsi en moyenne par jour, la fréquentation est de 1 622 véhicules soit un taux annuel moyen d'occupation de 65%.

L'usage

La fréquentation pour l'année 2005 est de 68 775 919 voyages. Pour le réseau bus, le nombre de voyages est de 34 909 343, le réseau tramway totalise 33 866 576 voyages.

En comparaison de 2004, on observe une évolution de +16,3%.

L'usage du réseau est de 104,19 voyages par habitant avec un taux d'utilisation de 2,78 voyages par kilomètre.

La fraude

L'enquête réalisée en décembre 2005, sur les 3 lignes de tramway et 22 lignes de bus, met en valeur la baisse entamée en 2004, avec un taux de fraude à 13,9% (16,4% en 2004), il s'agit d'un des meilleurs résultats enregistré depuis l'année 1999.

Les contrôles effectués par les contrôleurs de Connex Bordeaux ont augmenté de 16,73% par rapport à 2004. Ainsi 1 582 520 usagers ont été contrôlés en 2005.

L'effectif mis en place par le délégataire est de 70 contrôleurs.

B – Les évolutions tarifaires

Le 1^{er} juillet 2005, les tarifs du réseau Tbc ont fait l'objet d'une évolution de 7% en moyenne pondérée par rapport à l'année 2004.

Cette augmentation a consisté à relever de manière ciblée les tarifs de certains titres pour les rapprocher des tarifs moyens pratiqués dans les autres agglomérations afin d'atteindre à terme une participation des usagers aux dépenses d'exploitation de l'ordre de 30% comme dans les autres agglomérations comparables dotées d'un Transport en Commun en Site Propre.

C – Les résultats obtenus en matière de qualité de service

La mesure de la qualité du service est effectuée sur 7 thèmes, les résultats globaux étant les suivants :

Objectifs	Valeur minimale	Résultats 2004
Respect de l'offre	Avoir moins de 0,6 % de parcours perdus chaque mois sur l'ensemble du réseau	Seuil « minimal » non atteint avec : 0,97 %
Ponctualité des départs en terminus (lignes SAE)	Pénalité applicable si le % de départs effectués à l'heure est inférieur à 90 %	91% de départs effectués à l'heure
Fiabilité des autobus et équipements embarqués (composteurs, girouettes)	Seuil minimum de 80 % pour les composteurs / valideurs et les girouettes	Girouettes : 96,15% Valideurs : 93,73%
Propreté des locaux ouverts au public	Echelle de notation allant de 0 à 3 attribuée chaque mois. Moyenne mensuelle minimale = 2	Moyenne mensuelle supérieure à 2,00
Propreté des autobus	Echelle de notation allant de 0 à 35 Moyenne mensuelle minimale = 25 points	Notes obtenues comprises entre 26 et 26,8
Information embarquée	Contrôle portant sur 500 véhicules par mois minimum Le résultat mensuel doit être de 1600 points	Résultats mensuels entre 1905 et 1936 points
Traitement des réclamations	Le délai de réponse ne doit pas excéder 1 mois	93,8 % des réclamations traitées dans un délai de 0 à 15 Jours 6.2 % dans un délai de 16 à 30 jours

Par ailleurs, chaque année, afin de mesurer le degré de satisfaction de la clientèle, le délégataire fait réaliser une enquête satisfaction qui s'est déroulée courant novembre sur un échantillon de 1 021 usagers du service.

L'indice de satisfaction (proportion d'usagers qui accordent une note globale supérieure à 15/20 passe de 31,1% à 31,6%).

D – Données financières

▪ Les dépenses :

- La contribution forfaitaire : 117 540 479€
- La taxe professionnelle : 4 833 947€
- Intéressement du délégataire : 1 063 810€

Les dépenses globales du réseau sont en augmentation de 5,7% par rapport à 2004.

▪ Les recettes :

- Produit de la vente de titres : 29 096 040€
- Produit des amendes : 905 652€
- Produit de la publicité : 1 552 450€
- Recettes diverses : 47 000€

Globalement les recettes du réseau progressent de 17% par rapport à l'année 2004. Le taux de couverture (recettes/dépenses) progresse de plus de 10% par rapport à 2004 et atteint le niveau de couverture enregistré en 1999 (25,7%).

II – LE SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE « MOBIBUS »

Depuis le 1^{er} janvier 2004, l'exploitation du service de transport à la demande des personnes à mobilité réduite sur le territoire communautaire a été confiée à la société CFTI par le biais d'une convention de délégation de service public à contribution forfaitaire avec intéressement aux résultats d'une durée de 5 ans.

Cette convention, signée le 31 décembre 2003, a été modifiée par avenant n°1 du 30 mars 2004 suite à la création d'une filiale locale « TPMR Bordeaux » qui s'est substituée à la société CFTI dans l'ensemble des droits et obligations du délégataire.

Un deuxième avenant signé le 10 février 2005 a conduit à l'approbation du plan qualité et du règlement d'exploitation du service.

A – Les faits marquants 2005

Pour l'année 2005, le service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite, a parcouru 1 410 176 km sur le territoire communautaire soit une progression de + 5,43% par rapport à la première année d'exploitation.

✚ L'exploitation

Conformément aux engagements, la base d'intéressement pour 2005 a été fixée à 53,56 % de kilomètres commerciaux par rapport à la production totale annuelle. Le résultat présenté pour 2005 est de 619 093 km soit un ratio de 43,88%. On observe aussi un non respect de la proportion précédemment définie.

✚ L'usage

Le nombre de voyages réalisés par Mobibus s'élève à 77 748 voyages. On enregistre une augmentation de la fréquentation de 5,99% en comparaison de 2004.

	2003	2004	2005	Objectif / Limite
Nombre de personnes transportées dont :	71 788	73 106	77 748	80 000
# Personnes en fauteuil roulant	59%	54%	51%	
# Personnes non voyantes	21%	23%	23%	
# Personnes semi-valides	20%	23%	26%	
Kilomètres parcourus dont :	1 368 300	1 337 553	1 410 176	
# Kilomètres commerciaux		42,63%	43,88%	
# Kilomètres HLP		57,37%	56,12%	52%
# Kilomètres sous-traités		7,40%	7,81%	20%
Transports refusés	2,90%	2,02%	-0,30%	2,25%

B – Résultats obtenus en matière de qualité de service

En matière d'intéressement, comme prévu par le contrat, le délégataire s'est engagé sur le respect de critères qui donnent lieu à l'application de primes ou pénalités.

La mesure de la qualité du service est effectuée sur les thèmes suivants :

	Critère	Seuil de qualité minimale	Objectif de qualité	Résultats	Intéressement
Ponctualité	+ ou – 10 minutes	95 % des transports	98 % des transports	98,84 %	Prime
Propreté	Critères de propreté	95 % des véhicules	98% des véhicules	97,41 %	Non
Taux de refus	Base : 2,5%	2,25%	2,25%	2,38 %	Pénalité
Réclamations	Délai de traitement des réclamations	90% des réclamations traitées dans un délai de 15 jours	95% des réclamations traitées dans un délai de 30 jours	100 %	Prime
Kilomètres commerciaux	Amélioration du pourcentage de kilomètres commerciaux	52%	52%	43,88 %	Pénalité

Par ailleurs, chaque année, afin de mesurer le degré de satisfaction de la clientèle, le contrat de délégation de service public prévoit que le délégataire réalise une enquête satisfaction.

L'enquête a été réalisée du 13 au 17 juin 2005 auprès de 300 usagers sur un total de 1 503 clients.

Les thèmes abordés dans cette enquête étaient les suivants :

- la planification
- les transports
- les conducteurs
- l'écoute et la qualité générale du service

Les résultats sont globalement positifs sur l'ensemble des critères évalués mais certains points sont à améliorer : disponibilité du standard et du service de transport ainsi que la ponctualité.

C – Les données financières

- Contribution forfaitaire 2005 : 2 464 495€
- Primes (ponctualité, traitement des réclamations) : 7 527€
- Pénalités (taux de refus, % kilomètres commerciaux) : 14 517€

Les recettes sont perçues et conservées par le délégataire sur la base du tarif fixé par la Communauté urbaine (2,52€/voyage).

III – LE TRANSPORT SCOLAIRE

La Communauté urbaine de Bordeaux est une des rares agglomérations à proposer un service de transport scolaire aussi développé sur son territoire.

Les 190 circuits proposés permettent la desserte de 65 écoles maternelle, 68 écoles primaires, 32 collèges et 26 lycées.

Pour l'année 2005, 8 500 élèves ont été transportés vers leurs établissements.

Les dépenses, en 2005, s'élèvent à 4 168 047,07 € HT et les recettes comprenant la Dotation Globale de Décentralisation à 3 938 781, 01€ HT soit un coût réel pour la Communauté urbaine de 229 266,06 € HT.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées présentation.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 juin 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
4 JUILLET 2006**

M. PIERRE BRANA